



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, lundi quatre novembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vingt-neuf octobre, se sont réunis en la Salle communautaire de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN,

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Guillon Cottard (Champigny), Brosseur (Chaumont), Denisot (Compigny), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry) Babouhot (Gisy les Nobles), Goureau (La Chapelle sur Oreuse), Lemeur (Michery), Cots (Pailly), Cormerois (Perceneige) Aubert (Plessis St Jean), Dorte, Duval, Joly (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Bonamy (Serbonnes), Pitou, (Sergines), Bardeau P, Bardeau C (Thorigny Sur Oreuse) Spahn, Jordat, Delalleau (Villeblevin), Laventureux (Villenavotte), Largillier (Villeneuve la Guyard), Nezdnet (Vinneuf),

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Maire, Brunel (Champigny sur Yonne), Percheminier, Legay (Courlon Sur Yonne), Geeverding (Sergines), Genty (Villemanoche), Brégère, Lecot, (Pont sur Yonne), Bardeau, Bardeau (Thorigny Sur Oreuse) Genty (Villemanoche), Bourreau, regnault, Tassigny, Debuyser (Villeneuve la Guyard), Petit (Villeperrot), Noblet (Vinneuf).

Pouvoirs : Madame Brégère à Monsieur Joly, Monsieur Bourreau à Monsieur Largillier, Madame Tassigny à Monsieur Pitou, Madame Noblet à Monsieur Nézdnet

Monsieur Jordat a été élu secrétaire de séance

La séance est ouverte à 18h00

RENDU COMPTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

❖ Décision du Président :

➤ Avenant au contrat de prévoyance collective « MNT maintien de salaire »

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2019 et celui du 21 octobre 2019.

1) FINANCES

2019.140 DM 2 - Budget principal

Le Conseil accepte, à la majorité, 5 contres et 4 abstentions, la décision modificative n°2 du Budget Principal telle que présentée.

2019.141 DM 2 - BA aérodrome

Le Conseil accepte, à la majorité, 4 contres et 3 abstentions, la décision modificative n°2 du Budget Aérodrome telle que présentée.

2) ORDURES MENAGÈRES

2019.142 Attribution des marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés

Arrivé de Monsieur Goureau (La Chapelle Sur Oreuse) à 18h29

Les marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés sont attribués comme suit :

lot	désignation	entreprise	Total marché	Total annuel
1	Tranche ferme : collecte au porte à porte des déchets ménagers et assimilés – ordures ménagères, emballages Tranche conditionnelle : collecte PAP des déchets ménagers avec comptage des levées	SEPUR	2 600 921,40 € HT 2 861 013,54 TTC	650 230,35 € HT 715 253,39 TTC
2	collecte en point d'apport volontaire du verre et du papier	GACHON	236 098,40 € HT 259 708,24 TTC	59 024,60 € HT 64 927,06 TTC
		TOTAL	2 837 019,80 HT 3 120 721,78 TTC	709 254,95 HT 780 180,45 TTC

2

Le Conseil autorise le Président à signer tous documents :

Pour le lot 1 : ont pris part au vote : à la majorité avec 14 voix pour (7 contres et 8 abstentions)

Pour le lot 2 : ont pris part au vote : à l'unanimité pour.

2019.143 Attribution des marchés tri et traitement

Les marchés de tri et de traitement sont attribués comme suit :

lot	désignation	entreprise	Total marché	Total annuel
1	réception et le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr)	COVED	1 519 840 € HT 1 671 824 TTC	379 632,75 € HT 417 596 TTC
2	réception, le transfert et tri des déchets recyclables	BOURGOGNE RECYCLAGE	598 190,40 € HT 658 009,44 TTC	149 547,60 € HT 164 502,36 €TTC
		TOTAL	2 118 030,40 HT 2 329 833,44 TTC	529 180,35 HT 582 458,36 TTC

Et autorise le Président à signer tous documents :

Le Conseil Communautaire a pris part au vote à l'unanimité pour.

2019.144 Contrat n°3 Eco-Mobilier

Le Conseil à l'unanimité, autorise le Président à signer le contrat n°3 avec Eco-Mobilier afin de continuer de percevoir les subventions.

3) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019.145 Mise à jour des statuts de la CCYN

Le conseil à la majorité, 6 abstentions, approuve, les modifications statutaires proposées, telles qu'énumérées dans le projet de nouveaux statuts.

2019.146 Règlement intérieur du Conseil Communautaire

Le conseil à l'unanimité approuve le nouveau règlement intérieur du Conseil Communautaire.

2019.147 Avenant au contrat de location longue durée avec abandon de recettes publicitaires (minibus)

Le Conseil à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant permettant la continuité de la mise à disposition gratuite du véhicule publicitaire.

4) SPORT ET CULTURE

2019.148 Convention éducation nationale/École de musique et de théâtre

Le Conseil à la majorité, 1 contre et 5 abstentions, autorise le Président à signer la convention afin de valider les interventions musicales entre l'Éducation Nationale et l'École de Musique et de Théâtre Yonne Nord.

5) RESSOURCES HUMAINES

2019.149 Création d'un emploi fonctionnel de DGS (CC de 10 000 à 40 000 habitants)

Le Conseil approuve à l'unanimité, la création d'un emploi fonctionnel de DGS à temps complet

La séance est levée à 19h50

Fait à Pont sur Yonne le 5 novembre 2019 pour affichage
Le Président
Thierry SPAHN

